



Gérald Darmanin,
Ministre de l'Action et
des Comptes publics



« Agir pour protéger », telle est la devise à laquelle la douane a répondu en 2019 à travers ses nombreuses missions de protection et de conseil auprès des citoyens, des consommateurs et des entreprises.

L'engagement sans faille de la douane pour combattre la contrebande de tabac, préparer les entreprises au Brexit, lutter contre toutes les formes de la criminalité organisée et poursuivre sa dynamique de transformation publique révèle, à nouveau, sa capacité à s'adapter en continu aux enjeux d'un environnement en constante mutation.

En 2019, les résultats ont été au rendez-vous. La mobilisation des douanières et des douaniers a permis des saisies remarquables avec, notamment, plus de 360 tonnes de tabac de contrebande sur tous les vecteurs de fraude (trafic fourmi, revente sur internet, fret express et postal). Ces saisies record illustrent la mobilisation sans précédent de la douane et notre réponse collective à la politique de santé publique voulue par le Président de la République et le Premier ministre en 2018.

Le Brexit fut l'un des enjeux forts de l'année 2019, pour lequel les services douaniers se sont pleinement investis et préparés. Les différentes échéances de l'année ont montré que la douane était prête et qu'elle le sera lorsque la période transitoire arrivera à son terme, a priori le 31 décembre 2020.

Le Brexit ne peut réussir que si les entreprises se sont préparées à cette échéance historique. Aussi, la douane les a accompagnées avec un message fort : « Préparez-vous à la sortie du Royaume-Uni et anticipez ses conséquences sur vos activités ! ». Quelle que soit l'issue des négociations à venir, les formalités douanières seront rétablies et les services douaniers sont présents pour conseiller tous les acteurs économiques.

Je salue aussi le combat que la douane poursuit contre les trafics de stupéfiants et de contrefaçons. À la demande du Président de la République, la douane contribue au plan de renforcement de la lutte contre les stupéfiants mis en œuvre en septembre 2019. En raison de sa position stratégique en matière de contrôle des flux, la douane a aussi joué un rôle décisif dans le déploiement du plan interministériel de lutte contre le phénomène des « mules » en provenance de Guyane.

Je tiens à féliciter les agents des douanes pour leur action continue et appuyée en faveur de la compétitivité des entreprises. Ils sont de véritables facilitateurs, particulièrement investis en 2019 aux côtés des entreprises afin de leur permettre notamment de bénéficier des avantages offerts par le Code des douanes de l'Union.

La douane a poursuivi des actions de transformation pour trouver les réponses adaptées aux défis qui se présentent. La création de la direction nationale garde-côtes et celle du service d'enquêtes judiciaires des finances révèlent le rôle et la place de la douane au cœur de thématiques fortes, telle que l'Action de l'État en mer ou la lutte contre les fraudes financières et fiscales.

Au cours de ces derniers mois marqués par la crise du Covid-19, je tiens également à rendre hommage à la mobilisation remarquable de l'ensemble des agents. En plus de leurs missions habituelles, ils ont garanti la fluidité des importations de matériel médical.

L'année 2020 aura pour vocation de consolider les résultats obtenus et d'accompagner les entreprises vers le Brexit. Je fais confiance aux douanières et douaniers pour relever, une nouvelle fois, ces défis avec le même engagement dont ils témoignent chaque jour.